SAPEURS POMPIERS MARTINIQUE

Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260708-DELIB_2026-022-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

DELIBERATION N° 2026-022

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS EN SA SEANCE DU 8 JUILLET 2026

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC SIEGEANT AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Etaient présents :

	TITULAIRES	P	A	SUPPLEANTS	P	A	Représenté par
Représentants de la CTM	AZEROT Bruno Nestor		A	LARGEN-MARINE Yolène	P		
	DULYS PETIT Jenny	P		CHAMMAS Charles		A	
	DUVERGER Jean-Claude		A	BEAULIEU Lydia		A	
	ECANVIL Jean-Claude : **Président**	P		DUFEAL Éric		A	
	DUNON Rosalie	P		TERMON Séverine		A	
	ETIENNE NOTTE Yannick		A	NARCISSOT Marius		A	
	VALENTIN Sandra	P		CLEM-BERTHOLO Manuella		A	
	NORCA Stéphanie		A	CAROLE Francis		A	
	TIRAULT Fred Michel		A	LISLET Claude	P		
	BEAUNOL Jean-François	P		NELLA Aurélie			
Représentants des communes	LAGUERRE Didier	P		LOUIS Thérèse	P		
	LABORIEUX Judith	P		LOF Jéo		A	
	CHARLES-DONATIEN Servius	P		CLEON Murielle	P		
	MIEVILLY Eliane	P		LOUIS-JOSEPH Patrick		A	
	GRELET Rodrigue	P		JOSEPH Dacy	P		

P : Présent A : Absent

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE DE SECOURS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU l'extrait de délibération n° 2022-24 de la réunion du conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours en sa séance du 19 décembre 2022 portant désignation des membres siégeant au sein des différentes instances du STIS suite aux élections professionnelles de 2022 ;

VU la délibération n° 2026-06 de la réunion du conseil d'administration du service d'incendie et de secours en sa séance du 24 février 2026 portant maintien d'une commission administrative paritaire unique des personnels administratifs et technique spécialisés des catégories A et B ;

VU l'arrêté n° 2026-460 du 9 juillet 2026 portant composition du conseil d'administration du service d'incendie de secours de Martinique ;

VU le rapport du président du Conseil d'administration et après avoir entendu les précisions données en séance en ces termes :

Compte tenu du renouvellement des représentants des communes siégeant au conseil d'administration du service d'incendie et de secours, il y a lieu de désigner les nouveaux représentants de l'établissement public qui siégeront au sein des différents commissions administratives paritaires (CAP) de l'établissement public.

Après avoir délibéré :

DECIDE

Article 1 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein de la CAP des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame LABORIEUX Judith – Présidente	- Madame CLEON Murielle
- Madame LARGEN-MARINE Yolène	- Madame JOSEPH Dacy
- Monsieur GRELET Rodrigue	- Monsieur LISLET Claude

Article 2 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein de la CAP des officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame LABORIEUX Judith – Présidente	- Madame CLEON Murielle
- Madame LARGEN-MARINE Yolène	- Madame JOSEPH Dacy
- Monsieur GRELET Rodrigue	- Monsieur LISLET Claude

Article 3 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein de la CAP des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers de catégorie C, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame LABORIEUX Judith – Présidente	- Madame CLEON Murielle
- Madame MIEVILLY Eliane	- Monsieur DUVERGER Jean-Claude
- Madame LARGEN-MARINE Yolène	- Madame JOSEPH Dacy
- Monsieur GRELET Rodrigue	- Monsieur LISLET Claude.

Article 4 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein de la CAP unique des personnels administratifs et technique spécialisés des catégories A et B, les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame VALENTIN Sandra – Présidente	- Madame ETIENNE-NOTTE Yannick
- Madame DUNON Rosalie	- Madame MIEVILLY Eliane
- Madame LARGEN-MARINE Yolène	- Monsieur LISLET Claude

Article 5 : Sont désignés membres représentants l'établissement public au sein de la CAP des personnels administratifs et technique spécialisés de la catégorie C, les membres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Madame VALENTIN Sandra – Présidente	- Madame DUNON Rosalie
- Madame MIEVILLY Eliane	- Monsieur DUVERGER Jean-Claude
- Madame ETIENNE-NOTTE Yannick	- Monsieur LISLET Claude

Article 6 : Les articles 1, 2 et 3 de l'extrait de délibération n° 2022-24 de la réunion du conseil d'administration du service territorial d'incendie et de secours en sa séance du 19 décembre 2022 portant désignation des membres siégeant au sein des différentes instances du STIS suite aux élections professionnelles de 2022 sont abrogés.
Les autres articles sont maintenus.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de 2 mois à compter à compter de sa date de notification ou de publication.
Le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par courrier (12 rue du citronnier Plateau Fofo CS 17103 97271 Schoelcher) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Fort-de-France, le : 09 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
MARTINIQUE

Jean-Claude ECANVIL